

L'ONaCVG contribue également au développement de partenariat avec les associations favorisant la sauvegarde du lien entre le monde combattant et la Nation :

- Instruction des demandes de diplômes d'Honneur de porte-drapeau
- Suivi des demandes de subvention pour les drapeaux associatifs



Le Bleuet de France

Les services départementaux de l'ONaCVG organisent les collectes dans toute la France en mobilisant leur réseau de volontaires : associations d'anciens combattants, associations municipales, associations de jeunesse, scolaires, militaires ou simples particuliers.

Les sommes récoltées grâce aux collectes privées ou sur la voie publique, aux envois de dons, aux achats de produits estampillés Bleuet de France, servent principalement à l'action sociale en faveur des anciens combattants, des soldats blessés ou de leurs familles en cas de décès, des orphelins, pupilles de la Nation ou encore des victimes d'attentat. Elles permettent également d'organiser des actions de mémoire tournées vers les jeunes générations afin de transmettre les valeurs de courage, de don de soi, de respect et de solidarité portés par le monde combattant.

Organisation et fonctionnement de l'Office

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est un établissement public administratif, sous tutelle du Ministère des Armées, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La devise actuelle de l'ONaCVG « Mémoire et Solidarité » rappelle que l'établissement public s'investit pleinement dans la préservation des droits matériels et moraux du monde combattant, mais aussi dans la transmission des valeurs de ce dernier.

Il a pour ressortissants les anciens combattants, les veuves, les pupilles de la Nation, les Harkis et anciens des troupes supplétives, les victimes de guerre et les victimes d'attentats terroristes.

Ses missions sont les suivantes :

- **Reconnaissance et réparation**
- **Solidarité**
- **Mémoire et citoyenneté**



ONaCVG

Service Départemental
de la Sarthe



Office national des anciens combattant et victimes de guerre

**19 Boulevard Paixhans - CS 71932
72019 LE MANS Cedex 2
Téléphone : 02 72 16 43 75
Courriel : sd72@onacvg.fr
www.onac-vg.fr**



**Le service est ouvert
uniquement sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 9h-12h et de 13h30-16h30.**



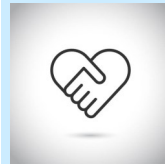
Les Missions de l'ONaCVG



Reconnaissance et réparation

Parmi ses missions, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre contribue à gérer :

- L'instruction des cartes et titres de l'ensemble des statuts de combattants et victimes de guerre : demandes de carte du combattant, titre de reconnaissance de la nation, carte de veuve.
- L'information et l'orientation vers les services instructeurs des demandes de pensions militaires d'invalidité et d'ayant-droit .
- La gestion des droits : retraite du combattant, carte d'invalidité des pensionnés, carte de stationnement.

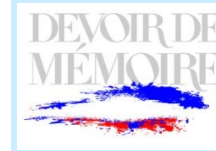


Solidarité

La mission de solidarité est une des actions mise en œuvre par l'ONaCVG à l'égard de ses ressortissants.

Elle se traduit par :

- Une assistance administrative dans les domaines relevant du code des pensions militaires d'invalidité.
- Des interventions financières ponctuelles en cas de difficultés sociales (secours financiers, participations aux frais médicaux, au maintien à domicile, prêts sociaux...).
- La participation aux frais de stages de réinsertion professionnelle (anciens militaires et pensionnés d'invalidité).
- L'accompagnement à l'accès aux emplois réservés.



Mémoire et citoyenneté

L'ONaCVG est l'opérateur majeur de la politique de mémoire combattante du Ministère de la Défense.

La mission mémoire de l'office s'exprime par la mise en œuvre d'actions de mémoire :

- Organisation des cérémonies commémoratives.
- Instruction des demandes de subvention pour la rénovation des monuments aux morts.
- Prêt d'expositions thématiques du ministère de la défense.
- Expertise et soutien aux initiatives mémorielles.
- Mise en œuvre des opérations décidées par la Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées.
- Participation à l'organisation des concours scolaires « Les Petits Artistes de la Mémoire » (écoles primaires) et « Bulles de mémoire » (second degré).
- Aide aux recherches familiales, scolaires, en matière d'histoire des conflits contemporains.